

Arrêté de création et de nomination de la commission d'affectation pour le recrutement d'un professeur agrégé pour le poste n° 4853 « anglais de spécialité en économie-gestion »

La Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,5° ;
Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, notamment son article 5 ;
Vu la note de service n° MENH2511655N du 13 juin 2025 parue au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche (BOESR) n° 28 du 10 juillet 2025 ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu la délibération n° CA/2025-12-01/02 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025 portant approbation de la campagne d'emplois 2026 des personnels enseignants et enseignants-chercheurs ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentée sur le poste n° 4853 « anglais de spécialité en économie-gestion », du département des langues est mise en place au titre du recrutement 2026 des enseignants du second degré affectés dans le supérieur, pour une prise de fonctions le 1^{er} septembre 2026.

Article 2

Sont nommés membres de la commission d'affectation pour le poste désigné ci-dessus :

Civilité	Nom	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Madame	KALFON	Emmanuelle	AGREGE	H0422 - anglais
Monsieur	LATTANZIO	Gabriel	AGREGE	H1100 - sciences économiques et sociales
Madame	PILLOT	Clémence	MCF	11 - études anglophones
Madame	RAJAPAKSE	Nadeera	MCF	11 - études anglophones
Monsieur	SLADE-CAFFAREL	Yannick	MCF	11 - études anglophones
Monsieur	SOWELS	Nicholas	MCF	11 - études anglophones
Madame	TAYLOR	Danielle	MCF	6 - sciences de gestion et du management
Madame	VINCENT	Marie Pierre	MCF	11 - études anglophones

Article 3

Est nommé président de la commission créée pour le poste désigné ci-dessus :

- Monsieur Yannick SLADE-CAFFAREL, président ;

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 avril 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours comme suit :

- *soit d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la décision, auprès de la Présidente de l'université ;*
- *soit d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, devant le tribunal administratif de Paris, situé 7, rue de Jouy, 75004 Paris.*